

AFFAIRE N° 22

LETTRE de Mademoiselle LAFOSSE demandant le remboursement de la somme de 1.150 F versée à tort pour le retrait de son chien à la fourrière municipale

Le Maire donne lecture de la lettre de Melle LAFOSSE, du 3 Février 1961.

Monsieur le Maire,

Je viens solliciter de votre haute bienveillance le remboursement de la somme de 1.150 F que j'ai versée ce jour pour le retrait de mon chien de la fourrière. Or, je ne l'ai pas retrouvé parmi ceux qui ont été ramassés.

Persuadée que vous voudrez bien donner satisfaction à ma demande, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de mes sentiments respectueux./.

Signé: A. LAFOSSE.

LE MAIRE. - Pour cette fois encore, puisque nous avons déjà eu l'occasion de délibérer sur pareille réclamation, je vous prie, Messieurs, d'émettre un avis favorable. Toutefois, souhaitons ne plus avoir à examiner de telles questions à l'avenir et si de pareilles requêtes nous sont à nouveau présentées, il conviendrait de ne plus les accepter une fois le paiement effectué.

Mise aux voix la demande de Mademoiselle LAFOSSE est adoptée à l'unanimité.

Egalement la proposition du Maire est adoptée par tout le Conseil.

*Approuvé  
M. Denis de Merville 1961  
P. de P. ref et par délégation  
de Monsieur le Maire  
Monsieur P. Bobbitt*